

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 11 janvier 2018

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4003-2017 : *Gazifère inc.* – Rapport annuel 2016 et Cause tarifaire 2018.
Phase 3 : Cause tarifaire 2018.

Sujets qui seront abordés par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir d'informer la Régie et les participants que les sujets suivants seront abordés par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) en Phase 3 du présent dossier. Ces sujets figurent tous parmi ceux énoncés au paragraphe 179 de la [Décision D-2017-133](#) :

- **LES CHARGES D'EXPLOITATION 2018, DANS LE CONTEXTE NON SEULEMENT DE L'INDICATEUR MAIS AUSSI DES BESOINS DE CROISSANCE DE GAZIFÈRE INC. ET DE SA RESTRUCTURATION ORGANISATIONNELLE**

Nous prenons acte du fait que la croissance des charges d'exploitation proposée par *Gazifère inc.* pour 2018 est **inférieure à l'indicateur (GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017 Phase 3, [Pièce B-0383, Gl-33, Doc. 1 révisé](#))**.

Nous rappelons toutefois également que la Régie a souligné, notamment suite aux représentations de *Gazifère* et de SÉ-AQLPA, que « *lors du dépôt des enjeux sur lesquels les personnes intéressées désirent intervenir et de leur budget de participation, elles auront la possibilité de démontrer la nécessité d'un **examen détaillé de certaines charges d'exploitation**, que le budget demandé par *Gazifère* soit inférieur ou supérieur à l'indicateur. La Régie déterminera par la suite s'il est opportun ou non de procéder à un examen détaillé de ces charges ou de l'ensemble des charges d'exploitation, selon le cas.* ». (**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-4003-2017 Ph.2, [Décision D-2017-133](#), par. 47).

Dans ce contexte, nous invitons respectueusement la Régie à procéder, au présent dossier tarifaire 2018 en la présente Phase 3, à l'examen de **l'impact sur les charges 2018 de Gazifère inc.** de cinq aspects, lesquels se trouvent d'ailleurs déjà énoncés parmi les sujets que la Régie souhaite spécifiquement examiner ici :

- La capacité organisationnelle : L'insuffisance des ressources actuelles de l'entreprise a) pour assurer la croissance des activités de Gazifère (expansion du réseau, développement de produits et de services, etc.), b) pour assurer la réalisation des projets internes spéciaux (implantations T.I., Centre d'excellence des affiliés, etc.) et c) pour assurer le « *bien-être* » de l'ensemble de l'entreprise, selon le consultant Aviseo sur la capacité organisationnelle de l'entreprise (**GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 3, [Pièce B-0206, GI-29, Doc. 5](#), Sommaire du rapport Aviseo, notamment en page 3). Nous informons la Régie et les participants qu'il est dans notre intention, dans une demande de renseignements à venir, de demander à Gazifère le dépôt du texte intégral du rapport Aviseo, au besoin en en caviardant les passages confidentiels éventuels.
- Le fait que, parallèlement, Monsieur Jean-Benoît Trahan Directeur affaires réglementaires, marché du carbone et efficacité énergétique de Gazifère, énonce de multiples manières les objectifs de croissance et de transformation de l'entreprise (**GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 3, [Pièce B-0200, GI-29, Doc. 1](#), Témoignage de Jean-Benoît Trahan en Phase 3), ce qui serait de nature à éventuellement **hausser** le revenu requis 2018 de Gazifère vu le rapport Aviseo).
- L'allocation des coûts entre Gazifère inc. et ses sociétés affiliées, notamment dans le contexte d'une plus grande intégration en cours avec Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick (EGNB) (ce qui serait de nature à éventuellement **baisser** le revenu requis 2018 de Gazifère) tout en vérifiant si la vente à venir d'Enbridge St. Lawrence Gas aurait aussi un impact. Voir : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 3, [Pièce B-0200, GI-29, Doc. 1](#) Témoignage de Jean-Benoît Trahan en Phase 3, pages 5-6.
- Autre aspect de la capacité organisationnelle : La création de la nouvelle direction intégrée Affaires réglementaires, efficacité énergétique et marché du carbone, combinée à l'intégration, que nous avons déjà noté et applaudi en Phase 2, des activités d'efficacité énergétique aux activités courantes de ventes de l'entreprise (et nous comprenons que les activités de transition-innovation énergétiques éventuelles futures deviendront aussi pareillement intégrées). Il y aura lieu de vérifier dans quelle mesure ces restructurations affectent

le revenu requis 2018. Voir aussi : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 3, [Pièce B-0200, GI-29, Doc. 1](#) Témoignage de Jean-Benoît Trahan en Phase 3, page 6, et SÉ-AQLPA, Dossier R-4003-2017 Phase 2, Pièce [C-SÉ-AQLPA-0021, SÉ-AQLPA-2, Doc. 1 \(v.r.\)](#), section 2.1.

Ce n'est qu'en examinant l'impact de ces 4 aspects sur les charges de 2018 qu'il sera possible de déterminer si les charges proposées de 2018 par Gazifère inc., bien qu'inférieures à l'indicateur, sont ou non adéquates ou excessives ou insuffisantes.

- **LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'ANNEE TEMOIN 2018, L'EVOLUTION DU CONTEXTE GAZIER ET L'EVOLUTION DU MARCHÉ DES VENTES, NOTAMMENT LE CHANGEMENT DU TYPE DE CONSTRUCTIONS DANS LA REGION DE GATINEAU, DECOULANT NOTAMMENT DES NOUVELLES REGLES URBANISTIQUES (DONT IL EST FAIT ETAT A : GAZIFÈRE INC., DOSSIER R-4003-2017 PHASE 3, [PIECE B-0200, GI-29, DOC. 1](#) TMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN EN PHASE 3, PAGE 3) ET LA CROISSANCE PREVUE DE CE MARCHÉ DES VENTES, MENTIONNEE A L'ITEM PRECEDENT**

- **L'EVOLUTION DE L'INTERFINANCEMENT, COMPTE TENU DES CHANGEMENTS A LA METHODE D'ALLOCATION DES COÛTS DES CONDUITES PRINCIPALES**

Depuis plusieurs années, SÉ-AQLPA promeuvent une réduction de l'interfinancement entre classes tarifaires chez Gazifère, ceci afin de procurer un juste signal de prix à toutes les clientèles, favorisant une utilisation responsable de l'énergie. Nous constatons une nette baisse de l'interfinancement au présent dossier, prévue pour 2018, ce qu'il y aura lieu d'évaluer dans le contexte des changements à la méthode d'allocation des coûts des conduites principales (**GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017 Phase 3,, [B-0313, GI-42, Doc. 1](#), Témoignages de Brandon So et Anton Kacicnik), changements dont nous vérifierons aussi la conformité avec les décisions rendues au dossier R-3867-2013 par la Régie.

- **LE NIVEAU DU GAZ PERDU ET SES CAUSES**

Depuis plusieurs années, SÉ-AQLPA se préoccupent du niveau du gaz perdu par Gazifère et visent à identifier s'il s'agit de véritables pertes de méthane fuyant dans l'atmosphère ou d'enjeux de mesurage. Nous constatons que le niveau du gaz perdu dépasse 1% de nouveau au présent dossier et vérifieront les causes d'un tel niveau et les moyens d'y remédier.

Nous déposons également sous pli notre budget pour la présente Phase 3.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', written over a horizontal line.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse par le Système de dépôt électronique de la Régie.